

# Chapitre 1

## Audit financier – Messages clés de la vérificatrice générale

### **Contenu**

Résumé.....	3
Introduction.....	5
Remerciements.....	8
Constatations et observations clés.....	9
Recommandations et réponses .....	12



# Volume sur les audits financiers

Rapport de la vérificatrice générale – Volume III – 2020

## Nos constatations

### Excédent pour 2020

- L'excédent annuel pour 2020 a été de 49 millions de dollars; il s'agit du troisième excédent annuel consécutif.
- Les revenus ont augmenté de 195 millions de dollars, principalement en raison de l'augmentation des transferts du gouvernement fédéral.
- Les dépenses ont augmenté de 219 millions de dollars, en raison surtout de hausses dans les secteurs du travail et de l'emploi et dans d'autres ministères.

### Réduction de la dette nette

- La dette nette a diminué de 37 millions de dollars pour s'établir à 13,9 milliards, une première baisse depuis 2007.
- Le ratio de la dette nette au PIB a diminué de 1,2 % pour se fixer à 36,6 %, mais il demeure l'un des plus élevés parmi les provinces comparables.
- La dette nette par habitant a diminué de 200 \$ pour s'établir à 17 900 \$.
- Le gouvernement a fixé des objectifs pluriannuels de réduction de la dette nette et du ratio de la dette nette au PIB.

### Logements publics contaminés

- Au moins le tiers des logements publics testés contiennent du radon dépassant les niveaux recommandés pour ce gaz.
- 3 645 des 4 516 logements n'ont pas fait l'objet d'un test de dépistage du radon.
- Le plan dépistage du ministère du Développement social est trop lent et ne permet pas d'informer en temps opportun les locataires touchés au sujet des logements contaminés.

### Répercussions financières de la pandémie mondiale de la Covid-19

- Au 30 septembre 2020, les dépenses du gouvernement du Nouveau-Brunswick liées à la pandémie s'élevaient à 163 millions de dollars.
- Le suivi des dépenses connexes par le gouvernement peut être amélioré en vue d'inclure d'autres programmes d'aide financière.
- Nous n'avons trouvé aucune donnée probante indiquant qu'une autorisation avait été obtenue de l'Assemblée législative au moment de notre travail.

### État de la situation financière de la province

- Légers progrès en matière de viabilité à court terme; une tendance à court terme est passée de neutre à défavorable.
- Les déficits antérieurs et la dette nette empêchent une amélioration de la viabilité à long terme.

### Résultats de notre audit de la province du Nouveau-Brunswick et des organismes de la Couronne

- Vestcor a refusé un accès sans restriction à la vérificatrice générale
- La *Loi sur l'administration financière* est désuète
- Inquiétudes concernant la capacité d'Énergie NB d'autofinancer ses activités
- De nombreux systèmes de TI clés sont désuets, et la province est en train de les remplacer
- La justification de la constitution de la Société de solutions énergétiques du Nouveau-Brunswick n'est pas claire

## Audit financier – Messages clés de la vérificatrice générale

### **Introduction**

**1.1** Le présent volume de mon rapport traite de points découlant des audits financiers de la province du Nouveau-Brunswick (la province) et de ses organismes de la Couronne pour l'exercice clos le 31 mars 2020.

### *Opinion d'audit sans réserve émise le 8 octobre 2020*

**1.2** Le 8 octobre 2020, j'ai signé avec plaisir une opinion sans réserve sur les états financiers consolidés de 2020 de la province. Une opinion sans réserve, aussi appelée « opinion favorable », indique que les états financiers consolidés de la province sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### *La vérificatrice générale trouve encourageants les indices de progrès financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2020*

**1.3** Je trouve encore une fois encourageants les indices de progrès financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2020, car la province a affiché :

- un excédent annuel de 49 millions de dollars, le troisième excédent consécutif;
- une diminution de la dette nette de 37 millions de dollars, pour la première fois depuis 2007;
- des objectifs pluriannuels de réduction de la dette nette établis par le gouvernement, comme le recommandaient mes rapports précédents.

### *Un excédent encourageant, mais modeste, surtout attribuable aux transferts fédéraux*

**1.4** Ces résultats sont encourageants; toutefois, il faut faire preuve de prudence, car le faible excédent annuel est en grande partie attribuable à l'augmentation des transferts du gouvernement fédéral. L'augmentation correspondante des dépenses durant l'année a empêché la province d'enregistrer un excédent annuel plus important.

**1.5** À mon avis, pour que la province améliore considérablement sa situation financière, elle devra trouver une façon de freiner les dépenses à l'avenir, d'envisager des augmentations des recettes, ou une combinaison des deux.

***Une dette consolidée  
impayée de  
18,4 milliards de dollars***

**1.6** Je suis aussi toujours préoccupée par le montant de la dette consolidée, qui a atteint un sommet historique de 18,4 milliards de dollars en 2020. Cela représente la dette à long terme que la province est juridiquement tenue de rembourser à l'avenir. Le coût annuel du service de cette dette, qui consiste surtout en frais d'intérêts, s'est chiffré à 643 millions de dollars.

***Vestcor a refusé à la  
vérificatrice générale un  
accès sans restriction au  
dossier d'audit externe  
de ses entités de  
placement***

**1.7** Vestcor m'a refusé l'accès sans restriction au dossier d'audit externe de ses entités de placement (EPV). Les renseignements financiers des EPV sont inclus dans les états financiers de la province et, à mon avis, l'examen de ces renseignements se rapporte à l'exécution de mes fonctions en vertu de la *Loi sur le vérificateur général*.

**1.8** Les EPV gèrent certains actifs de placement du Régime de retraite de la fonction publique et du Régime de pension des enseignants du Nouveau-Brunswick ainsi que de nombreux autres régimes de retraite provinciaux. Ces actifs sont inclus dans les états financiers de la province à la note 11 – Prestations de retraite.

***Solution de rechange  
trouvée pour l'audit de  
2020 de la province***

**1.9** Pour satisfaire à nos exigences en matière d'audit cette année, j'ai collaboré avec le Bureau du contrôleur pour trouver une solution de rechange afin que l'auditeur externe des EPV (auquel l'accès a été autorisé) effectue une mission en suivant les procédures conçues par mon bureau.

***Recherche d'un accès  
permanent au dossier  
d'audit externe des EPV***

**1.10** Bien que la solution de rechange ait permis de régler les problèmes liés à l'audit de cette année, à mon avis, la solution privilégiée est que le bureau du vérificateur général du Nouveau-Brunswick (VGNB) ait un accès sans restriction au dossier d'audit externe des EPV, car cela serait plus efficace et rentable pour les contribuables, le VGNB et le Bureau du contrôleur. Par conséquent, je demande que le VGNB ait un accès permanent au dossier d'audit externe des EPV.

***La Loi sur  
l'administration  
financière est désuète et  
ne cadre pas avec les  
normes comptables  
actuelles ou les  
pratiques exemplaires  
du gouvernement***

**1.11** Comme je l'ai mentionné dans trois rapports antérieurs, j'ai des inquiétudes concernant la *Loi sur l'administration financière* de la province, qui est désuète. À mon avis, la Loi est désuète et ne cadre pas avec les normes comptables actuelles ou les pratiques exemplaires du gouvernement, comme le fait que l'Assemblée législative approuve un crédit avant que les dépenses connexes soient effectuées. J'ai recommandé que le Bureau du contrôleur prenne l'initiative en mettant de l'avant ou en encourageant ce changement attendu depuis longtemps. Le chapitre 5 traite plus en détail de cette question.

***Des préoccupations subsistent concernant la capacité d'Énergie NB d'autofinancer ses activités***

**1.12** Je demeure préoccupé par le fait que la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick (Énergie NB) ne soit peut-être pas en mesure d'autofinancer ses activités à long terme. Énergie NB a enregistré une perte nette de 16 millions de dollars en 2020 et continue d'être fortement endettée (à hauteur de 4,8 milliards de dollars). Ma mise à jour pour 2020 figure au chapitre 5. Je continuerai de surveiller cette situation à l'avenir.

***Des systèmes de TI vieillissants sont toujours en place***

**1.13** Au cours des huit dernières années, j'ai fait état des systèmes de TI désuets de la province et des risques associés à l'utilisation de cette ancienne technologie. La province est toujours en voie d'obtenir un nouveau système pour remplacer ceux qui sont obsolètes. Je discute des risques liés à la TI et je fais le point sur les progrès réalisés concernant le nouveau système au chapitre 5.

***Constatations des audits financiers des organismes de la Couronne***

**1.14** J'ai formulé des recommandations dans 9 de nos 10 audits des états financiers des organismes de la Couronne. De plus, en 2020, j'ai émis ma première opinion d'audit sur une nouvelle société d'État, la Société de solutions énergétiques du Nouveau-Brunswick. Lors de cet audit financier, j'ai constaté que la justification de la constitution de l'organisme en société de la Couronne n'était pas claire. Je présente mes constatations sur nos audits financiers des sociétés d'État au chapitre 6.

***La pandémie mondiale de Covid-19 a entraîné des dépenses de 161 millions de dollars, et ce n'est pas fini***

**1.15** Au 30 septembre 2020, la province avait dépensé 161 millions de dollars en programmes d'aide financière et en dépenses supplémentaires dans les ministères et organismes gouvernementaux en raison de la pandémie mondiale de COVID-19 qui sévit.

**1.16** J'ai constaté que, contrairement à d'autres administrations canadiennes, l'autorisation de dépenser pour les programmes d'aide liés à la COVID-19 et les dépenses supplémentaires dans les ministères, les sociétés d'État et les organismes gouvernementaux n'avaient pas encore été obtenues de l'Assemblée législative au moment de notre travail. J'ai également recommandé au Bureau du contrôleur d'améliorer le suivi des répercussions financières de la pandémie mondiale de COVID-19. Je présente l'information sur les dépenses de la province liées à la pandémie mondiale de COVID-19 au chapitre 7.

***Du radon a été détecté dans certains logements publics***

**1.17** Des 871 logements publics appartenant au ministère du Développement social et ayant fait l'objet d'un test de dépistage du radon, 284 ont dépassé les niveaux prévus par la ligne directrice du gouvernement du Canada sur le radon.

- 1.18** D'après le plan du ministère du Développement social, j'estime qu'il faudra 23 ans pour tester toutes les unités. Au chapitre 8, j'ai formulé des recommandations pour améliorer ce processus et informer en temps opportun les locataires de logements publics touchés.
- 1.19** Les pièces 1.1 et 1.2 présentent une liste des constatations, observations et recommandations présentées dans le présent volume sur les audits d'états financiers.
- 1.20** L'annexe I du présent rapport contient des données financières détaillées sur les principaux aspects des rapports financiers de la province.

## Remerciements

- 1.21** Mon bureau est reconnaissant de la collaboration soutenue qu'il reçoit des ministères et des organismes gouvernementaux dans le cadre de ses travaux d'audit financier.
- 1.22** Je tiens à remercier tous les membres du personnel de mon bureau pour leur travail acharné et leur dévouement. Ils forment un petit groupe de professionnels déterminés à exécuter le mandat du bureau et à présenter un rapport de qualité à l'Assemblée législative. Les rapports que je présente aujourd'hui témoignent d'un effort collectif auquel chaque membre de l'équipe a grandement contribué.



Kim Adair-MacPherson, FCPA, CA, IAS.A  
Vérificatrice générale

## Pièce 1.1 - Tableau des constatations et observations clés

Paragraphe	Constatations et observations clés par chapitre
<b>Chapitre 2</b>	<b>Excédent annuel</b>
2.1	<i>La province a enregistré un excédent annuel de 49 millions de dollars pour l'exercice 2020. C'est le troisième excédent annuel consécutif de la province.</i>
Pièce 2.3	<i>Les recettes ont augmenté par rapport à l'exercice précédent en raison des transferts du gouvernement fédéral. Les charges se sont accrues dans les grands ministères, contrebalancées par des réductions dans les autres.</i>
<b>Chapitre 3</b>	<b>Dette</b>
3.3, 3.4	<i>La dette nette s'est diminuée de 37 millions de dollars et se situe maintenant à 13,9 milliards de dollars au 31 mars 2020. Elle a augmenté de 4,3 milliards de dollars au cours des 10 derniers exercices.</i>
3.9, Pièce 3.4	<i>Le rapport entre la dette nette et le PIB est 36,6% au 31 mars 2020 et a une tendance favorable à court terme.</i>
3.10	<i>Le rapport entre la dette nette et le PIB du Nouveau-Brunswick est supérieur à celui de la plupart des autres provinces de population similaire.</i>
3.14	<i>La dette nette par habitant a diminué à 17 900 \$ en 2020</i>
3.15	<i>La dette nette par habitant du Nouveau-Brunswick se trouve en milieu de gamme par rapport aux autres provinces ayant une population de taille similaire</i>
3.20	<i>Le gouvernement a établi des cibles pluriannuelles de réduction de la dette nette et de réduction du rapport entre la dette nette et le PIB.</i>
3.22	<i>La dette consolidée a atteint un sommet historique de 18,4 milliards de dollars au 31 mars 2020.</i>
3.25	<i>Les frais du service de la dette étaient 643 millions de dollars en 2020.</i>
<b>Chapitre 4</b>	<b>État de la situation financière du Nouveau-Brunswick</b>
4.1	<i>Notre évaluation d'un indicateur de tendance à court terme a été modifiée de neutre à défavorable depuis notre dernier rapport. Nous avons conclu que la situation financière demeure, dans une large mesure, inchangée en raison du petit excédent annuel et de la légère réduction de la dette nette, compensés par une dépendance accrue à l'égard des paiements de transfert du gouvernement fédéral.</i>

<b>Chapitre 5</b>	<b>Résultats de notre audit des états financiers de la province du Nouveau-Brunswick</b>
5.1	<i>La vérificatrice générale a émis une opinion sans réserve (favorable) le 8 octobre 2020 sur les états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 mars 2020.</i>
5.8	<i>Vestcor a refusé à la vérificatrice générale l'accès au dossier du vérificateur externe des entités de placements de Vestcor.</i>
5.16, 5.20	<i>La Loi sur l'administration financière est désuète et nous recommandons au Bureau du contrôleur de proposer des changements législatifs en 2021.</i>
5.26	<i>Nous demeurons préoccupés concernant la capacité d'Énergie NB d'autofinancer ses activités à l'avenir.</i>
5.29	<i>La province ne dispose pas d'une politique officielle pour prévenir la fraude.</i>
5.38	<i>Nous avons constaté des écarts dans le suivi des fonds recueillis par les écoles.</i>
5.42, 5.43	<i>La province possède plusieurs systèmes de TI désuets qui traitent la majorité du service de la paie de la province et ses paiements aux fournisseurs, aux foyers de soins, aux municipalités, etc. Le remplacement de ces systèmes devrait être une priorité essentielle et la province devrait mettre en œuvre un nouveau système le plus tôt possible.</i>
5.45	<i>La province planifie de remplacer ses systèmes informatiques désuets avec un nouveau système de planification des ressources de l'entreprise.</i>
5.56	<i>Nous avons constaté des faiblesses relatives aux systèmes de TI dans 7 de nos 7 audits de systèmes. Nous sommes préoccupés par la nature, le nombre et la gravité des faiblesses.</i>
<b>Chapitre 6</b>	<b>Résultats des audits des états financiers des organismes de la Couronne</b>
6.1	<i>Pour tous les organismes de la Couronne que nous avons vérifiés, nous avons exprimé des opinions de vérification sans réserve (« favorables »).</i>
6.2	<i>Nous avons formulé des recommandations dans le cadre de nos audits des états financiers à 9 de 10 organismes de la Couronne.</i>
6.7, 6.14	<i>La Société de solutions énergétiques du Nouveau-Brunswick a été constituée en juin 2017. La raison de créer une société d'État n'est pas claire. Les raisons de créer une société d'État n'étaient pas claires.</i>
<b>Chapitre 7</b>	<b>Pandémie de la COVID-19</b>
7.1	<i>Le gouvernement a mis en œuvre des initiatives d'aide financière et a engagé des dépenses supplémentaires en raison de la pandémie de la COVID-19.</i>



7.11	<i>Le suivi des programmes d'aide financière en réponse à la pandémie de la COVID-19 n'est pas terminé.</i>
7.18	<i>Nous n'avons trouvé aucune preuve que l'Assemblée législative avait accordé une autorisation pour ces dépenses supplémentaires reliées à la pandémie de la COVID-19 au moment de notre travail.</i>
<b>Chapitre 8</b>	<b>Risque de contamination dans les logements publics</b>
8.1	<i>Détection de gaz radon dans certains logements publics.</i>
8.16	<i>Le plan actuel du ministère du Développement social est trop lent et doit être amélioré.</i>
8.19	<i>Les locataires touchés n'ont pas été avisés par le ministère du Développement social en temps opportun.</i>
<b>Chapitre 9</b>	<b>Évaluations foncières de Service Nouveau-Brunswick</b>
9.5	<i>Lacunes dans les processus de contrôle de la qualité permettant de vérifier l'exactitude des évaluations foncières.</i>
9.10	<i>Propriétés évaluées en mode accéléré : 70% des évaluations de ces propriétés n'ont pas été validées.</i>
9.13	<i>Nouvelles inspections des propriétés : 32% des propriétés résidentielles n'ont pas fait l'objet d'une nouvelle inspection au cours des 10 dernières années.</i>
9.17	<i>Une grande partie du travail des évaluateurs et du personnel d'évaluation foncière n'est pas examinée.</i>
9.24	<i>Service Nouveau-Brunswick n'a pas officiellement documenté la conversion des données relatives à 273 000 propriétés.</i>
9.29	<i>Faiblesses des contrôles de l'accès aux systèmes dans les domaines de l'examen et de la gestion de l'accès des utilisateurs.</i>

## Pièce 1.2 - Recommandations et réponses

Recommandation	Réponse du Ministère	Date cible pour la mise en œuvre
<p><b>5.14</b> Nous recommandons que le Bureau du contrôleur collabore avec Vestcor Inc. pour assurer que la vérificatrice générale ait un accès sans restriction à l'information concernant les régimes de retraite. L'accès est nécessaire pour obtenir des éléments probants suffisants et appropriés afin d'exprimer une opinion sur les états financiers de la province, comme l'exigent les articles 11 et 13 de la <i>Loi sur le vérificateur général</i>.</p> <p><b>5.15</b> De plus, nous recommandons que le Bureau du contrôleur collabore avec Vestcor Inc. pour trouver une solution permanente qui assure d'obtenir au 31 mars des éléments probants concernant les actifs des régimes de retraite des services publics et des enseignants avant l'audit des comptes publics de 2020-2021.</p>	<p><i>Le Bureau du contrôleur examinera la situation et étudiera les solutions possibles pour répondre aux préoccupations de la vérificatrice générale concernant l'accès à Vestcor, en ce qui concerne l'obtention de preuves d'audit suffisantes et appropriées pour l'actif des régimes de retraite comptabilisés dans les états financiers du gouvernement provincial.</i></p>	<p><i>À déterminer</i></p>
<p><b>5.21</b> Nous recommandons que le contrôleur prenne l'initiative de modifier la <i>Loi sur l'administration financière</i> et établisse un échéancier qui assurera l'achèvement des travaux requis en 2021.</p>	<p><i>Le Bureau du contrôleur formera une équipe de projet pour mettre à jour la Loi sur l'administration financière.</i></p>	<p><i>2021-2022</i></p>

## Recommandations et réponses (suite)

Recommandation	Réponse du Ministère	Date cible pour la mise en œuvre
<p><b>5.33</b> Nous recommandons encore une fois que le <b>Bureau du contrôleur (audit interne) élabore une politique officielle en matière de fraude pour inclusion dans le Manuel d'administration de la province.</b></p>	<p><i>Le Bureau du contrôleur note que le gouvernement a des politiques en place actuellement, comme la directive AD-6604 – Perte de biens corporels publics, qui couvrent divers aspects de la lutte contre la fraude. Le Bureau du contrôleur reconnaît que l'existence d'une politique distincte en matière de fraude est une pratique exemplaire et élaborera une politique officielle en matière de fraude pour l'inclure dans le Manuel d'administration du gouvernement.</i></p>	<p>31 décembre 2021</p>
<p><b>5.39</b> Nous recommandons encore une fois que le <b>ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance évalue l'utilisation actuelle de la perception des recettes en ligne et l'utilisation du système informatique de trésorerie scolaire. Dans le cadre de ce processus et en collaboration avec le Bureau du contrôleur, le Ministère devrait déterminer le processus optimal de traitement des espèces en ligne. Un système cohérent devrait être mis en œuvre à l'échelle de la province.</b></p> <p><b>5.40</b> Nous recommandons au <b>Ministère et au Bureau du contrôleur de veiller à ce que ce système ait la capacité de rendre compte des fonds recueillis par école et par district. Le Ministère devrait exiger que les écoles et les districts rendent ces rapports publics.</b></p> <p><b>5.41</b> De plus, le <b>Bureau du contrôleur devrait créer dans Oracle des codes distincts pour les fonds recueillis par les écoles, afin qu'on puisse facilement distinguer les dépenses et les revenus.</b></p>	<p><i>En vertu de la Loi sur l'éducation, les districts scolaires doivent suivre les politiques du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (EDPE). Dans le cadre de la structure de gouverne, chaque direction générale rend compte au conseil d'éducation de son district scolaire. La Politique 101 précise que la direction générale a la responsabilité globale de s'assurer que les exigences minimales de contrôle, comme le prévoit l'annexe A, sont suivies pour les fonds recueillis par l'école. Les politiques s'appliquent à tous les fonds recueillis par les écoles, y compris les recettes amassées au moyen de processus en ligne. Il n'existe pas de système en ligne unique à l'échelle de la province qui peut répondre aux besoins des districts scolaires francophones et anglophones.</i></p> <p><i>Les Politiques 101 et 132 précisent toutes les deux que les directions d'école doivent fournir des rapports financiers relatifs aux fonds recueillis par l'école à leur comité parental d'appui à l'école. Ces rapports incluraient les recettes amassées au moyen d'une plateforme en ligne.</i></p> <p><i>Le Bureau du contrôleur comprend que le codage des fonds recueillis par les écoles est en cours de révision et de mise à jour dans le cadre du projet de planification des ressources organisationnelles.</i></p>	<p>En cours</p>

Recommandations et réponses (suite)

Recommandation	Réponse du Ministère [Traduction]	Date cible pour la mise en œuvre [Traduction]
<p><b>7.14</b> Nous recommandons que le Bureau du contrôleur collabore avec les ministères et les organismes afin d'améliorer le suivi des répercussions financières de la pandémie de la COVID-19 sur la province, ce qui pourrait comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le financement du programme (financement approuvé ou indication de ce qui pourrait être dépensé) et ce qui a été dépensé à ce jour;</li> <li>• les autres mesures d'aide financière (baisses des recettes, reports, etc.);</li> <li>• aide fédérale (comme le Transfert canadien en matière de santé).</li> </ul> <p><b>7.15</b> Nous recommandons au Bureau du contrôleur de rendre compte publiquement de son suivi des répercussions financières de la pandémie de la COVID-19.</p>	<p><i>La province inscrit les répercussions financières de la pandémie de COVID-19 dans son système comptable, comme toutes les autres recettes et dépenses. La mise à jour financière et économique publiée chaque trimestre par le ministère des Finances et du Conseil du Trésor présente les résultats financiers de la province et inclut les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les prévisions et les résultats réels.</i></p>	<p>s.o.</p>

## Recommandations et réponses (suite)

Recommandation	Réponse du Ministère [Traduction]	Date cible pour la mise en œuvre [Traduction]
<p><b>8.17 Nous recommandons que le ministère du Développement social travaille avec le ministère des Transports et de l'Infrastructure pour remédier de façon plus énergique à la présence de radon dans les logements publics.</b></p>	<p><i>Développement social a fait des tests dans plus de 27 % des quelque 4 600 logements publics du Nouveau-Brunswick. Sous réserve de l'approbation de son budget, Développement social a l'intention de faire passer le nombre de tests à 425 logements par année, ce qui abaisserait à huit ans le temps requis pour détecter s'il y a présence de radon dans tous les logements.</i></p> <p><i>Facteurs contraignants :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Le test prend 90 jours et peut uniquement être fait durant les mois d'hiver (quand les fenêtres sont plus susceptibles d'être fermées afin que le test évalue la concentration la plus élevée possible de radon dans le logement), ce qui laisse donc une période de 120 jours pour réaliser les tests (décembre-mars).</i></li> <li>• <i>Remédier aux problèmes de radon nécessite des services spécialisés et des entrepreneurs qui sont certifiés pour effectuer ce travail. Le nombre limité d'entrepreneurs disponibles limite à son tour le nombre de logements pouvant être traités.</i></li> </ul>	<p><i>Selon notre plan initial pour réaliser des tests et remédier à la présence de radon, tous les logements allaient faire l'objet d'un test et, le cas échéant, de mesures correctrices, d'ici 2032.</i></p> <p><i>En augmentant notre capacité de détection du radon, nous terminerions en 2028.</i></p>
<p><b>8.21 Nous recommandons que le ministère du Développement social avise les locataires de logements publics des résultats de test indiquant la présence de radon et du processus de remédiation entrepris en temps opportun.</b></p>	<p><i>En date de novembre 2020, les locataires de tous les logements dont le résultat du test s'est avéré positif en avaient été avisés par écrit.</i></p> <p><i>Les locataires des logements qui restent à vérifier seront avisés par écrit dans les 60 jours suivant la réception par le Ministère des résultats de test positifs.</i></p> <p><i>Par ailleurs, tous les logements dont le test est positif seront « signalés » dans la base de données d'Habitation NB, et les nouveaux locataires seront informés de l'état de leur logement en ce qui concerne la présence de radon.</i></p>	<p><i>Mise en œuvre</i></p>

Recommandations et réponses (suite)

Recommandation	Réponse du Ministère [Traduction]	Date cible pour la mise en œuvre [Traduction]
<p><b>9.9 Nous recommandons à nouveau à SNB d'améliorer les processus de contrôle de la qualité utilisés pour vérifier l'exactitude des valeurs d'évaluation foncière avant le cycle de facturation de l'an prochain.</b></p>	<p><i>SNB a mis en œuvre plusieurs initiatives pour améliorer le contrôle de la qualité au cours de l'année pour nous assurer de l'exactitude de nos évaluations foncières. Avec l'embauche d'un gestionnaire de l'AQ en décembre 2019 puis de vérificateurs de l'AQ en juillet 2020, un examen plus poussé du processus de contrôle de la qualité sera réalisé en 2021.</i></p> <p><i>Notre système actuel d'évaluation de masse assistée par ordinateur ne fournit pas la fonctionnalité pour effectuer un processus de contrôle de la qualité automatisé. Par conséquent, SNB doit effectuer manuellement son contrôle de la qualité (en utilisant des tableurs) jusqu'à ce qu'une nouvelle technologie soit mise en service.</i></p> <p><i>*SNB s'apprête à soumettre une proposition au gouvernement en vue du remplacement du système EvAN actuel.</i></p>	<p><i>En cours</i></p>
<p><b>9.12 Nous recommandons que SNB procède le plus rapidement possible pour valider les données d'évaluation des propriétés qui ont été évaluées à l'aide des méthodologies de l'initiative de traitement accéléré de 2017.</b></p> <p><b>9.16 Nous recommandons à SNB d'élaborer et de mettre en œuvre un processus de suivi de la date des nouvelles inspections visuelles des propriétés. Nous recommandons que cette information soit utilisée lors de la création des plans de travail annuels des évaluateurs.</b></p>	<p><i>SNB reconnaît l'importance de valider les données d'évaluation des propriétés qui ont été évaluées à l'aide des méthodologies de 2017. Faire des progrès à cet égard sera une priorité en 2021.</i></p> <p><i>Notre système actuel d'évaluation de masse assistée par ordinateur ne fournit pas la fonctionnalité pour effectuer un suivi automatique des nouvelles inspections. Par conséquent, SNB doit compiler ces données manuellement jusqu'à ce qu'une nouvelle technologie soit mise en service. SNB reconnaît l'importance d'améliorer la méthode de suivi actuelle tant pour les rapports que pour l'établissement des priorités des programmes de travail annuels.</i></p> <p><i>*SNB s'apprête à soumettre une proposition au gouvernement en vue du remplacement du système EvAN actuel.</i></p>	<p><i>En cours</i></p>

*Recommandations et réponses (suite)*

<b>Recommandation</b>	<b>Réponse du Ministère [Traduction]</b>	<b>Date cible pour la mise en œuvre [Traduction]</b>
<p><b>9.23</b> Nous recommandons à Service Nouveau-Brunswick de renforcer ses processus de vérification des valeurs d'évaluation des impôts fonciers en utilisant une approche fondée sur le risque pour examiner le travail des évaluateurs et du personnel d'évaluation.</p>	<p><i>Avec l'embauche d'une équipe d'assurance de la qualité, SNB a entrepris diverses activités d'AQ qui englobent un examen du travail des évaluateurs et de la documentation du processus, ce qui a contribué à renforcer les processus de SNB en matière de vérification de la qualité de nos données d'évaluation. SNB continuera à mettre en place de telles activités en appliquant une approche fondée sur le risque.</i></p>	<p><i>En cours</i></p>
<p><b>9.28</b> Nous recommandons que Service Nouveau-Brunswick documente ses travaux pour être en mesure de comparer, examiner et valider les valeurs d'évaluation foncière après la mise à niveau des systèmes ou la conversion des données d'évaluation foncière. Nous recommandons que les preuves de ces travaux soient conservées aux fins de vérification.</p>	<p><i>SNB reconnaît l'importance de conserver des preuves des travaux et de documenter ce qui est fait concernant les approbations et les comparaisons de données pour les futures mises à niveau de systèmes et conversions de données.</i></p>	<p><i>En cours</i></p>

*Recommandations et réponses (suite)*

<b>Recommandation</b>	<b>Réponse du Ministère [Traduction]</b>	<b>Date cible pour la mise en œuvre [Traduction]</b>
<p><b>9.31 Nous recommandons à SNB d'examiner et de corriger les faiblesses du contrôle de l'accès au système d'évaluation foncière (EvAN) dès que possible. Ces faiblesses ont trait à l'examen de l'accès des utilisateurs et à la gestion de l'accès des utilisateurs pour l'application, la base de données et le système d'exploitation d'EvAN.</b></p>	<p><i>Notre système actuel d'évaluation de masse assistée par ordinateur ne fournit pas la fonctionnalité pour effectuer un examen automatisé des rôles et de l'accès aux systèmes. Vu les priorités concurrentes en matière de TI, il n'est pas pratique à l'heure actuelle d'investir des ressources dans la préparation de nouvelles listes d'accès des utilisateurs.</i></p> <p><i>SNB étudie d'autres contrôles et mesures qui pourraient être ajoutés à nos procédures actuelles de gestion de l'accès, ainsi que la fréquence des examens de l'accès et la production d'une liste pouvant être utilisée pour les examens de l'accès.</i></p>	<p><i>En cours</i></p>